

Les entretiens semi-directifs réalisés font ressortir un certain nombre de points forts qui permettent de se faire une idée plus précise du processus à l'œuvre dans la prise de décision de participer à l'opération « Capitaine de soirée ». Confrontés aux résultats de l'étude quantitative, ils permettent de mieux apprécier l'impact, la portée et les limites de l'opération.

### I. Les participants à l'opération n'ont pas eu besoin de se « convertir »

---

Bien que nous ayons pris soin d'éliminer de l'échantillon « qualitatif » les personnes qui disaient ne jamais boire, ou qui disaient ne boire que très rarement, aucune des personnes interrogées ne déclare avoir modifié la conduite qu'elle entendait tenir le soir de l'opération (« *Ça tombait plutôt bien, j'étais parti dans l'optique "ce soir, je ne bois pas" !* » ; « *Je n'avais pas spécialement envie de boire ce soir-là* »). Cela se vérifie même dans le cas de ceux qui ont été d'autorité désignés Capitaine de soirée par le portier de la discothèque.

Autrement dit, la participation à l'opération « Capitaine de soirée » n'a pas obéi à une conversion ou à une prise de conscience entraînant un changement d'attitude, mais a été le produit de la rencontre entre d'un côté **l'offre d'un rôle** assorti d'une compensation matérielle (la boisson, entrée gratuite, lots) et **une prédisposition** à tenir ce rôle.

On peut s'interroger sur la sincérité de ces déclarations. Mais elles sont le plus souvent argumentées de façon convaincante au point qu'on ne puisse mettre en doute la réalité globale du phénomène.

Il convient par ailleurs de s'interroger sur cette prédisposition : était-elle « accidentelle », « générale » (au sens où, n'importe quel autre jour, la personne aurait eu la même attitude) ou bien « particulière » à cette soirée, mais sans toutefois constituer une exception ?

Il ressort que toutes les personnes interrogées avaient décidé ce soir-là de rester sobres parce qu'elles devaient conduire et que cette décision était motivée par des facteurs différents qui, même s'ils étaient spécifiques, n'étaient pas exceptionnels. Autrement dit, nous n'avons pas relevé de cas « accidentels » (personne souffrante ce jour-là, traitement médical incompatible avec l'absorption d'alcool, impossibilité financière de payer des

boissons alcoolisées, etc.).

On peut ainsi réduire la participation à l'opération à un nombre restreint de cas de figure :

- 1. Le cas des personnes qui ne boivent jamais d'alcool en discothèque,
- 2. Le cas des personnes qui savaient qu'elles devaient en raccompagner d'autres avec leur véhicule et qui, pour ce motif, avaient décidé de limiter au maximum leur consommation d'alcool.

1. Les personnes qui déclarent ne jamais consommer d'alcool en discothèque et qui disent par ailleurs boire de l'alcool dans d'autres circonstances l'expliquent par le fait qu'elles viennent « *pour danser, pas pour boire* ». La question de la conduite vient renforcer cette disposition de départ. À la question « *Pourquoi avez-vous choisi d'être Capitaine de soirée le soir de l'opération ?* », une réponse résume bien cette attitude : « *Parce que j'avais pris ma voiture et qu'en boîte je ne bois pas. Je ne viens pas là pour ça...* ». Dans cette catégorie, on retrouve également ceux qui disent ne jamais boire quand ils sont amenés à conduire.

2. Parmi les personnes qui avaient l'intention de limiter au maximum leur consommation d'alcool ou de ne pas consommer d'alcool du tout parce qu'elles devaient en raccompagner d'autres, on note trois grands cas de figure :

-Celui de groupes qui s'organisent de manière régulière de façon à disposer d'un conducteur qui leur garantisse une certaine sécurité pour le retour (« *On organise des tours : une fois par mois, c'est moi qui conduit, ce soir-là, c'était mon tour* » ; « *Lors de l'opération, j'ai bu juste une bière, c'était mon tour de toute façon* »).

-Celui de personnes qui avaient décidé de manière concertée avec leurs compagnons de soirée de ne pas boire *ce soir-là*, parce que ces derniers avaient l'intention délibérée de le faire (« *C'était l'anniversaire de mon frère, on avait décidé de faire la fête et que c'est moi qui conduirais au retour, donc, quand on m'a proposé d'être Capitaine de soirée, j'ai accepté sans problème* » ; « *Je sortais avec ma copine et son père m'avait prêté sa voiture, alors je ne voulais pas prendre le moindre risque* »).

-Celui, enfin, de personnes qui avaient *unilatéralement* décidé de limiter leur consommation d'alcool ou de ne pas boire, sachant qu'elles devaient conduire au retour, indépendamment des choix des autres et de l'éventualité d'avoir à les raccompagner (« *Je savais que j'étais sorti avec du monde qui voulait faire la fête et j'avais décidé de les ramener* »).

Par-delà les différentes attitudes revendiquées ou simplement assumées lors de la soirée et

qui traduisent toutes une intention préalable de la part de leurs auteurs de limiter leur consommation d'alcool, subsiste une ambiguïté : celle de la distinction entre l'absence de consommation et la consommation limitée.

Cette ambiguïté se retrouve dans l'opération telle qu'elle s'est effectivement déroulée : dans certains cas il était implicitement enjoint aux participants de ne pas boire d'alcool du tout, dans d'autres, c'était la limite des deux verres d'alcool qui était suggérée, avec la possibilité, au moment de partir, de tester son taux d'alcoolémie à l'aide d'un alcootest.

Il semble que si les personnes que nous avons interrogées ont tenu leur engagement, ce dernier n'a pas partout été compris de la même manière.

Certains, qui comptaient boire peu (moins de deux verres, ce qui correspond globalement au maximum légal) n'ont pas bu du tout, profitant de l'aubaine que constituait l'offre de consommations non alcoolisées, d'autres s'en sont tenus au minimum qu'ils s'étaient fixés : soit en consommant deux verres d'alcool en plus des boissons offertes, soit en consommant effectivement des boissons sans alcool alors qu'ils avaient déjà bu un maximum de deux verres avant d'entrer en discothèque.

On peut noter ainsi un paradoxe : alors que l'opération a touché essentiellement un public prédisposé à limiter sa consommation d'alcool ce soir-là pour des raisons diverses mais qui intégraient toutes plus ou moins la sécurité - donc a priori un public déjà sensibilisé - les conduites rapportées dénotent une certaine souplesse, voire une distance, avec la radicalité du slogan « Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ». Pour autant, le slogan n'est pas remis en cause (Cf. l'enquête quantitative). On peut y voir alors le signe, non pas d'un « arrangement » ou d'un « compromis » entre le souci de respecter l'injonction à ne pas boire et l'envie de le faire, mais plutôt un signe d'autonomie de jugement à l'intérieur d'un système de normes intégrées ou en cours d'intégration, conduisant à accorder progressivement les représentations subjectives de l'excès et les conditions objectives de la limitation des risques.